



## 18<sup>ème</sup> VIDE GRENIER de Saint Pons La Calm Le 10 septembre 2017

Madame, Monsieur,

Comme les 17 dernières années, l'association des parents d'élèves « Les p'tites canailles » et le comité des fêtes organisent le 18<sup>ème</sup> vide grenier à Saint Pons la Calm. Comme vous avez participé et déjà contribué au succès d'une de nos précédentes éditions, nous nous permettons de vous communiquer le bulletin d'inscription pour cette nouvelle édition.

Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires au déroulement de cette manifestation. Comme chaque année, le vide grenier se déroulera en partie sous la halle couverte du marché à l'abri du soleil ou de la pluie.

**Attention seuls 48 emplacements sont disponibles sous la halle** : les premiers inscrits (bulletin rempli et règlement acquitté) pourront être à l'abri, pour les autres prévoir un parasol !

Vous pouvez également appeler au **06 24 61 10 09** pour d'autres précisions. Dans ce cas, merci **le soir entre 18 heures et 21 heures**.

Nous comptons vivement sur votre nouvelle participation. Vous pouvez également en parler autour de vous à vos amis et collègues exposants.

Afin de confirmer **votre inscription**, merci de nous renvoyer **par courrier** (pas d'inscription par téléphone) dès à présent et **au plus tard une semaine avant**, le présent bulletin dûment rempli (accompagné du règlement par **chèque à l'ordre de l'APE « Les petites canailles »**) à l'adresse suivante :

**Madame Anne-Laure LHUISSIER**  
**Chemin du four à chaux**  
**30330 LE PIN.**

*A savoir : Il toujours est possible de venir le jour même sans avoir réservé.  
Il faudra préparer le bulletin d'inscription, la carte d'identité et la carte grise du véhicule de l'exposant. Bien entendu, vous occuperez, dans ce cas, le ou les emplacements disponibles à ce moment-là*

**RESTAURATION et BUVETTE sur place**

S  
P  
O  
N  
S  
L  
A  
C  
A  
L  
M  
C  
O  
M  
I  
T  
É  
D  
E  
S  
F  
Ê  
T  
E  
S

S  
P  
O  
N  
S  
L  
A  
C  
A  
L  
M  
C  
O  
M  
I  
T  
É  
D  
E  
S  
F  
Ê  
T  
E  
S



## REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER

Article 1 : Le comité des fêtes et l'APE « Les p'tites canailles » organisent le 18<sup>ème</sup> vide grenier à Saint Pons La Calm le 10 septembre 2017 sur la place du marché.

Article 2 : Le vide grenier est ouvert aux personnes qui s'engagent à ne présenter **que des articles de brocantes ou usagés, artisanat**. Les stands présentant une majorité d'objets neufs ainsi que des armes ne sont pas autorisés.

**Les organisateurs se réservent le droit de refuser les exposants qui proposent des articles non conformes à l'esprit du vide grenier.**

Article 3 : L'accès au déballage se fera uniquement par la **rue du marché à partir de 6h00 jusqu'à 9h00**. Les places seront réservées jusqu'à 8h 30 aux personnes ayant renvoyé le bulletin d'inscription accompagné du paiement, **passé ce délai la place sera considérée vacante**.

**Les ventes sont autorisées à partir de 9h00.**

Article 4 : Conformément au règlement des Foires et salons de France, aucun exposant ne sera accepté, s'il n'a pas rempli son **bulletin d'inscription**, réglé l'intégralité de son emplacement et s'il n'est pas muni d'une pièce d'identité (exigée par la préfecture).

Le **bulletin d'inscription** doit être **dûment complété** lors de l'accès au vide grenier. Tout bulletin ne comportant pas toutes les indications demandées sera refusé. Pour les exposants mineurs, l'autorisation et l'inscription sont obligatoirement réalisées par les parents.

Article 5 : L'affectation des emplacements se fera suivant l'**ordre d'inscription** par les responsables désignés par les organisateurs (l'inscription est effective lorsque le bulletin et le règlement ont été reçus par les organisateurs)

Si vous demandez un emplacement supplémentaire, celui-ci doit être **tenu par vous-même**.

**ATTENTION : les organisateurs ne prêtent pas de tables aux exposants et ne fournissent pas de monnaie. Une prise électrique est à la disposition des personnes qui désirent vérifier l'état des appareils.**

Article 6 : Les exposants ne doivent pas obstruer les rues, les entrées de garages ou portails, ni empiéter en dehors des espaces réservés pour des passages de voitures d'urgence (pompiers, médecins, etc....).

Les **voitures, utilitaires et camions** pourront rester **seulement sur les emplacements situés le long des deux murs, en périphérie du marché**. Si vous êtes intéressés par ces emplacements (en quantité limitée) merci de bien **le signaler sur le bulletin d'inscription**.

Article 7 : Tempête, mauvais temps, pluie, ne peuvent donner droit à **aucun remboursement** du montant de la participation.

Article 8 : Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, toutes **assurances** couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font encourir à des tiers. Les exposants déclarent **renoncer à tous recours contre les organisateurs** du vide grenier en cas de vol, détériorations, dommages matériels causés à leur préjudice à l'occasion et pendant le séjour des matériels, marchandises et objets divers sur l'emplacement du vide grenier.

Article 9 : Chaque exposant s'engage à ne commencer l'évacuation de son stand qu'**après 17h00** et à **le laisser en état de propreté** –

- Pour le papier, le verre et les textiles des containers sont mis à disposition.
- Pour tout autre objet, un coin poubelle sera mis en place mais il est impératif de trier !

**Les organisateurs se tiendront à côté de ces emplacements pour empêcher tout abus ou incivilité.**

**La signature du bulletin d'inscription entraîne l'adhésion aux conditions du présent règlement.**

**Toute infraction à celui-ci signifie un renvoi immédiat.**

S  
P  
O  
N  
S  
L  
A  
C  
A  
L  
M

C  
O  
M  
I  
T  
É  
D  
E  
S  
F  
Ê  
T  
E  
S



# VIDE GRENIER du 10 SEPTEMBRE 2017

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A compléter **entièrement et lisiblement**

A renvoyer à :

Mme Anne-Laure LHUISSIER  
Chemin du four à chaux  
30330 – Le Pin

NOM : ..... PRENOM : .....

NOM PROPRIETAIRE ARTICLES EXPOSES (si différent) : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TELEPHONE : .....

ADRESSE Mail : .....@.....

### **OBLIGATOIRE (exigé par la préfecture)**

N° CARTE IDENTITE : .....

Délivrée le ..... Par : .....

N° IMMATRICULATION VEHICULE : .....

MARQUE DU VEHICULE : .....

**Attention : Une pièce d'identité, ainsi que la carte grise du véhicule utilisé seront demandées à l'arrivée, le jour même.**

<b>TARIF</b>	Prix	Nbre	Total à payer
Un emplacement de 4mx3m	10 €		
Emplacement supplémentaire (cet emplacement doit être tenu par le même exposant)	6 €		
<b>TOTAL</b> (chèque à l'ordre de : APE « les petites canailles »)			

### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

.....  
.....

**Attention :** Nous ne prêtons pas de tables aux exposants et nous ne pouvons pas fournir de monnaie.

### **ATTESTATION :**

Je, soussigné.....atteste sur l'honneur :

- qu'il s'agit au plus de ma seconde participation à une telle manifestation depuis le début de l'année civile
- avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur

### **DATE et SIGNATURE EXPOSANT :**

Signature obligatoire des parents pour les enfants  
mineurs autorisant leur(s) enfant(s) à exposer

LES  
P  
T  
I  
T  
I  
O  
N  
S  
S  
E  
N  
T  
I  
E  
L  
L  
E  
S

C  
M  
O  
C  
I  
T  
É  
S  
E  
D  
S  
E  
F  
Ê  
T  
S  
E